



A propos d'intrum justitia

Par **Alouex_old**, le **15/12/2007** à **12:54**

Bonjour, l'année dernière j'ai souscrit un abonnement internet chez orange. J'ai reçu la livebox et le modem tv mais je n'ai jamais reçu les codes de fonctionnement de la livebox (malgré les multiples demandes par courrier recommandé que j'ai effectué), par contre, orange m'envoyait quand même les factures et me demandait de payer. Étant donné que je ne pouvais pas me servir d'internet, il est évident que je ne payer pas ces factures. Au bout de 7 mois environs, orange m'a coupé la ligne (alors que je ne pouvais m'en servir) et me réclamé la somme de 250 euros. Orange a pris recours auprès de la société intrum justitia. Cette dernière m'a déjà envoyé plusieurs courriers (envoi simple), dont un ultime recours avant dépôt de requête dans laquelle il est inscrit qu'il y avait eu intervention d'un huissier alors que ce n'est pas le cas. J'ai envoyé un courrier (en recommandé) à orange en leur expliquant mon cas mais apparemment ils font la sourde oreille et je continue d'être menacé par intrum justitia. Que dois-je faire ?